



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°5

Semestriel  
Du 1<sup>er</sup> Décembre 2013 au 1<sup>er</sup> Juin 2014

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS GENERALES

Le texte cité peut être communiqué par le Syndicat Mixte ou consulté dans sa version intégrale au siège du Syndicat Mixte ou sur le Blog du Syndicat : [www.scotloirecentre.com](http://www.scotloirecentre.com)

#### **COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2013**

2013-12-23/ 01	Election d'un(e) Vice-Président(e)	Page 3
2013-12-23/ 02	L'évaluation environnementale du SCOT	Page 3
2013-12-23/ 03	Poursuite de l'étude d'élaboration du SCOT avec epures sur l'année 2014	Page 3
2013-12-23/ 04	Concours du receveur municipal- Attribution d'indemnité	Page 4

#### **COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2014**

2014-01-23/ 01	Débat d'Orientations Budgétaires	Page 4
2014-01-23/ 02	Accord méthodologique sur la poursuite de l'étude d'élaboration du SCOT	Page 4

#### **COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2014**

2014-03-10/ 01	Approbation du compte de gestion	Page 5
2014-03-10/ 02	Approbation du compte administratif	Page 5
2014-03-10/ 03	Affectation de résultat de l'exercice 2013 au budget primitif 2014	Page 5
2014-03-10/ 04	Renouvellement du contrat de travail de Madame Bombenon	Page 5
2014-03-10/ 05	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	Page 6

#### **COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2014**

2014-05-26/ 01	Installation du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre- Election du Président	Page 6
2014-05-26/ 01 Bis	Président d'honneur du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre	Page 6
2014-05-26/ 02	Installation du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre- Election des Vice-Présidents	Page 7
2014-05-26/ 03	Renouvellement du contrat de travail de Madame Bombenon	Page 7
2014-05-26/ 04	Représentation du Syndicat mixte à l'assemblée générale d'epures	Page 7
2014-05-26/05	Représentation du Syndicat mixte à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône Alpes	Page 8

Convocation légale : 12 Décembre 2013

Délégués en exercice : 27                      Présents : 15                      Pouvoirs : 2

Président : Christian BERNARD

Secrétaire de séance : Pierre COLOMBAT

#### **DELIBERATION N°2013-12-23/ 01 : ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)**

Ayant souhaité arrêter ses missions de représentation de la CC du Pays d'Astrée au sein de diverses instances dont le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre, Madame Agnès TARIT a été remplacée en tant que Déléguée du Comité syndical par Madame Catherine DONJON.

Etant également 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et membre du Bureau syndical, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'élection d'un(e) Vice-président(e).

Le Comité syndical décide d'élire, à la majorité des présents, Madame Josiane BALDINI en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre.

#### **DELIBERATION N°2013-12-23/ 02 : L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCOT**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et ses décrets d'application ont posé les bases d'une évaluation au regard de l'environnement pour tous les SCOT et PLU, en prévoyant que le rapport de présentation comporte un état initial de l'environnement, une évaluation des incidences des orientations sur l'environnement et un exposé de la manière dont le schéma ou plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

L'ensemble des réglementations qui ont suivi ont renforcé et précisé le contenu attendu de l'évaluation, et introduit la consultation spécifique d'une autorité environnementale. Cette évaluation environnementale doit être intégrée au rapport de présentation des documents d'urbanisme.

Le Comité syndical accepte le lancement de la consultation de bureaux d'études spécialisés pour engager l'évaluation environnementale du SCOT et autorise le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **DELIBERATION N°2013-12-23/ 03 : L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCOT**

Le programme de travail proposé par EPURES pour l'année 2014 et le calendrier prévisionnel est le suivant:

- Avant Mars 2014, écriture du PADD et mise en débat en Comité syndical.
- Pendant le temps des élections, poursuite du travail engagé : réalisation de compléments de diagnostic, précision de la méthode d'élaboration du DOO et mise en place d'un support communiquant sur le travail accompli sur 2012 et 2013.
- Après les élections, organisation de séminaires d'information et de discussion sur le dossier SCOT dans son état d'avancement pour engager rapidement la poursuite de l'étude avec l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Il intègre également une mise à jour du recollement des documents d'urbanisme, une participation du syndicat à une étude partenariale concernant la définition des corridors écologiques et l'accompagnement du syndicat dans la consultation, le choix du Bureau d'études et l'encadrement technique de l'évaluation environnementale.

Le Comité syndical décide de poursuivre l'étude d'élaboration du SCOT avec EPURES sur l'année 2014 et autorise le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **DELIBERATION N°2013-12-23/ 04 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL-ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le décompte de l'indemnité de conseil et de confection du budget de Madame POURCHIER, Trésorière de Balbigny, pour l'exercice 2013 représente 161,47€.

Le comité syndical décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% sur l'année 2014 ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires et que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et est attribuée à Mme Monique POURCHIER.

---

#### **COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2014**

---

Convocation légale : 16 Janvier 2014

Délégués en exercice : 27                      Présents : 18                      Pouvoirs : 3

Président : Christian BERNARD

Secrétaire de séance : Julien DUCHE

#### **DELIBERATION N°2014-01-23/ 01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Syndicat comprend une commune de plus de 3 500 habitants. Un débat d'orientations budgétaires est organisé.

Le comité syndical demande à Monsieur le Président de préparer le Budget primitif 2014 sur les bases des éléments discutés.

#### **DELIBERATION N°2014-01-23/ 02 : ACCORD METHODOLOGIQUE SUR LA POURSUITE DE L'ETUDE D'ELABORATION DU SCOT**

Le Syndicat a reçu un courrier de Madame la Préfète, daté du 11 Décembre 2013, ainsi qu'un courriel de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne en date du 8 Janvier 2014 marquant leur désaccord sur le travail engagé par le Syndicat.

Une réponse du Syndicat à ce courrier est proposée ainsi que le maintien du calendrier prévu depuis le début de la procédure.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, l'envoi du courrier en réponse à Madame la Préfète, décide de poursuivre l'étude de manière à maintenir le calendrier prévu avec une mise en débat du projet de PADD le 25 Février 2014 en Comité syndical et accepte qu'EPURES propose des hypothèses de croissance plus ambitieuses.

---

## COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2014

---

Convocation légale : 27 Février 2014

Délégués en exercice : 27                      Présents : 15                      Pouvoirs : 2

Président : Christian BERNARD

Secrétaire de séance : Gilbert DUPERRAY MILLAUD

### DELIBERATION N°2014-03-10/ 01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les résultats globaux du compte de gestion du Syndicat mixte pour l'exercice 2013 sont présentés. Ce compte de gestion se trouve en concordance avec le compte administratif.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Syndicat pour l'exercice 2013 établi par le receveur des finances publiques.

### DELIBERATION N°2014-03-10/ 02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Président du Syndicat rapporte le compte administratif de l'exercice 2013 et quitte la séance. Le Président de séance ad hoc pour voter le compte administratif est Monsieur Serge Mayoud.

Considérant que le résultat global de clôture du budget 2013 est en concordance avec le compte de gestion, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2013.

### DELIBERATION N°2014-03-10/ 03 : AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 AU BUDGET RIMITIF 2014

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture du compte administratif de l'exercice 2013 du Syndicat s'élève à 58 271,87 €.

Le Comité syndical constate les identités de valeur, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

58 271,87 € au compte 002 (excédent antérieur reporté)

### DELIBERATION N°2014-03-10/ 04 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME BOMBENON

Le contrat de travail de Madame BOMBENON, Chargée de mission du SCOT, prendra fin au mois de Septembre 2014.

Le Comité syndical décide le renouvellement du contrat de travail de Madame BOMBENON pour une durée de 3 ans à compter de l'échéance de son contrat actuel et autorise le Président à signer le contrat de travail correspondant.

#### **DELIBERATION N°2014-03-10/ 05 : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Les grandes étapes de l'élaboration du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) sont rappelées.

Conformément à l'article L122-7 du Code de l'urbanisme, un débat sur le projet de PADD est engagé, étant précisé que ce débat ne vaut pas arrêt du projet de PADD.

Le Comité syndical acte le débat sur le PADD qui a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

---

#### **COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2014**

---

Convocation légale : 19 Mai 2014

Délégués en exercice : 27    Présents : 24 (25 à partir de 10H45)    Pouvoirs : 2

Président sortant : Christian BERNARD

Président de séance jusqu'à l'élection du nouveau Président : Julien DUCHE

Président élu : Lucien MOULLIER

Secrétaire de séance : Sylvie ROBERT

#### **DELIBERATION N°2014-05-26/ 01 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE- ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Lucien MOULLIER fait acte de candidature. Il a été procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Lucien MOULLIER a obtenu 24 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Lucien MOULLIER a été proclamé Président du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installé.

#### **DELIBERATION N°2014-05-26/ 01 Bis : PRESIDENT D'HONNEUR DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

Monsieur le Président remercie Christian BERNARD, son prédécesseur depuis la création du Syndicat, pour le travail accompli et le propose au poste de Président d'honneur.

Le Comité syndical nomme, à l'unanimité, M. Christian BERNARD en tant que Président d'honneur du syndicat mixte.

**DELIBERATION N°2014-05-26/ 02 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Selon les statuts du Syndicat mixte, il est procédé à l'élection des 6 Vice-Présidents composant, avec le Président, le Bureau syndical (vote à bulletin secret). Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Monsieur Jean-François NEYRAND est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installé.

Monsieur Jean-Pierre TAITE est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installé.

Monsieur Georges BERNAT est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installé.

Madame Sylvie ROBERT est proclamée 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installée.

Monsieur Christian MOLLARD est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installé.

Monsieur Jean-Claude TISSOT est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et immédiatement installé.

**DELIBERATION N°2014-05-26/ 03 : INDEMNITE DU PRESIDENT**

M. Christian BERNARD, Président sortant, ne percevait aucune indemnité mais la mise en place d'une indemnité a été prévue au budget primitif 2014 car les nombreux déplacements induits par la fonction de président représentant, au final, un coût important.

Le Comité syndical décide à la majorité, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin, le taux et le montant de l'indemnité de fonction du Président sont ainsi fixés :

- . Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique : 7,3% de l'indice 1015 ;
- . Montant : 277,51 euros.

Il décide, également à la majorité, que l'indemnité de fonction soit payée mensuellement.

**DELIBERATION N°2014-05-26/ 04 : REPRESENTATION DU SYNDICAT AUX INSTANCES DE L'AGENCE D'URBANISME EPURES**

Les statuts d'épures prévoient la désignation par ses membres de leurs représentants aux instances de l'agence d'urbanisme.

Le Comité syndical désigne, à la majorité, M. Lucien MOULLIER en tant que représentant du SCOT Loire Centre à l'assemblée générale d'EPURES.

**DELIBERATION N°2014-05-26/ 05 : REPRESENTATION DU SYNDICAT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LOIRE EN RHONE ALPES**

Le syndicat mixte du SCOT Loire Centre a été sollicité pour la désignation d'un représentant du syndicat à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Le Comité syndical désigne, à la majorité, M. Lucien MOULLIER en tant que représentant du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône-Alpes.